N° 2011 — 6e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 14 Décembre 1894

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Lignes, 26 bis.
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'Abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 30
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 50

Les annonces seront reçues aux Bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 87

Téléphone

ACTES ET PARLES

Nous dénoncions hier l'hypocrisie de l'attitude adoptée depuis quelque temps par les cléricaux.

A les entendre, ces bons apôtres sont animés des intentions les plus conciliantes et les plus libérales. Ils ne rêvent qu'apaisement, désintéressement, abnégation politique et personnelle:

Le jour n'est pas plus pur que le fond de leur cœur.

Plus de divisions, plus de discordes, s'écrient-ils! Réunissons tous les Français dans un patriotique amour, dans une même passion pour la liberté, la vérité, le respect des croyances de chacun.

« Notre politique, proclame la *Dépêche*, est celle de la bienveillance pour les personnes et de la liberté pour les convictions. C'est nous qui tenons aujourd'hui ce drapeau de la tolérance dont nos adversaires se montraient jadis si fiers ».

Pures et vaines paroles! Fallacieuses déclamations!

En regard de ce beau langage, il suffit en effet de placer les actes de nos adversaires, pour qu'apparaisse aux yeux de tous leur imposture et leur duplicité.

Naguère, c'était la *Croix du Nord* qui adressait aux instituteurs de nos écoles des outrages immondes que la plume se refuse à rapporter.

Chaque jour ce sont des campagnes odieuses dirigées contre les citoyens, particuliers ou fonctionnaires, qui refusent de se soumettre à la domination cléricale; c'est tout un système d'attaques malveillantes, d'insinuations perfides, de vilenies méprisables, organisé contre les adversaires du cléricalisme. On va jusqu'à chercher à atteindre les républicains dans leurs affaires commerciales, dans leurs intérêts privés.

N'est-ce pas le parti clérical — et lui seul — qui a inventé la mise à l'index des commerçants républicains, et ne voyions-nous pas hier encore l'*Autorité*, et une *Croix* quelconque, dénoncer des francs-maçons, dont les catholiques avaient le devoir de ne pas « faire aller le commerce »?

Aujourd'hui, les cléricaux lillois adressent un appel à la charité publique en faveur de leur comité libre de bienfaisance.

Dans quels termes le font-ils?

Dans les termes les plus malveillantes et les plus hostiles pour le Bureau de bienfaisance de Lille.

Qu'on lise cette lettre publiée par les journaux réactionnaires :

« Lille, le 30 novembre 1894.

« M

« La comité libre de charité, dont vous connaissez l'existence et le but, vient faire un appel pressant à votre générosité.

Les bienfaiteurs n'étendent à quatre dispensaires, qui comprennent les deux tiers des familles inscrites au Bureau de bienfaisance. Vous savez quelles sont les funestes conséquences de ces mesures, pour beaucoup d'indigents, si souvent mis en demeure, à propos de l'éducation des enfants, de choisir entre le secours qui leur est dû, et la fidélité à leur croyance.

« La visite des malades à domicile a cessé dans les paroisses lésées, par le fait même du renvoi des sœurs. Combien de femmes et d'enfants, même de chefs de famille, heureusement abandonnés, si le comité libre ne pouvait assurer la présence des sœurs de charité au chevet de ces malheureux.

« Réparer de trop fréquentes injustices, aider le père de famille à sauvegarder ses droits les plus précieux et les plus chers, faciliter, en même temps, aux catholiques l'exercice de la charité, dans des conditions qui présentent toutes les garanties désirables, tels sont les résultats que le comité vent atteindre.

« Les aumônes recueillies sont distribuées aux pauvres de toute la ville par les sœurs de Saint-Vincent de Paul. On connaît le dévouement et le zèle que ces saintes femmes apportent au soulagement de toutes les misères, les soins attentifs qu'elles donnent aux indigents et aux malades. Quel quel adresse, c'est toujours d'elles que le pauvre attend une assistance efficace et une véritable consolation. Mais les sœurs ne peuvent accomplir cette œuvre que si l'on met à leur disposition les ressources nécessaires. C'est ce qui motive nos sollicitations.

« Nous avons la confiance que l'on donnera largement, malgré les charges qui pèsent déjà la différéd des temps. Il s'agit des pauvres et de la liberté des chemins; c'est une cause sacrée de la quelle personne ne se dédira.

« Une liste de souscription vous sera présentée; les noms des donateurs seront publiés par la voie des journaux, à moins de recommandation contraire.

« Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Comte de Caulaincourt »

Nous avons tenu à reproduire l'appel qui précède dans son entier pour bien montrer jusqu'où peuvent aller le fanatisme clérical, l'esprit de dénigrement et de parti-pris.

Aucunes de nos institutions civiles et respectables soient-elles, ne trouvent grâce devant ces sectaires. Le Bureau de bienfaisance fait le bien avec une générosité à laquelle tout le monde rend hommage. Un impartial examiteur ne saurait trop flétrir cette conduite cléricale. Cela suffit pour que M. de Caulaincourt crie contre lui les accusations les plus calomnieuses, sans se soucier du quiproquo qu'il peut lui causer, sans s'inquiéter de savoir si ce ne sont pas les pauvres qui supporteront la *conséquence* de ses inqualifiables manœuvres.

Quatre dispensaires, dit M. le comte, ont été créés. Nous voudrions, quant à nous, qu'ils le fussent tous. Mais pourquoi altérer la vérité? Pourquoi prononcer le chiffre quatre, alors qu'en réalité trois dispensaires seulement sur six ont bénéficié de la laïcisation?

« Les conséquences de cette mesure, ajoute le président du Comité libre, sont de mettre beaucoup d'indigents en demeure de choisir entre le secours qui leur est dû et la fidélité à leurs croyances! »

Quelle calomnie odieuse! Quelle affirmation contraire à toute vérité, à toute la réalité de l'œuvre généreuse accomplie chaque jour par le Bureau de bienfaisance!

Où sont donc les indigents auxquels on ait refusé des secours en raison de leurs convictions ou de leurs croyances? Que M. de Caulaincourt apporte donc des faits, qu'il cite des noms!

Et, s'il est impuissant à nous répondre, nous lui indiquerons, nous, de nom-breux catholiques pratiquants inscrits au Bureau et qui participent à ses largesses.

« La visite des malades à domicile a cessé dans les paroisses laïcisées, par le fait même du renvoi des sœurs », écrit encore M. de Caulaincourt.

Erreur non moins flagrante que les précédentes. Le Bureau de bienfaisance de Lille, devançant le législateur dans la grande réforme démocratique réalisée par la loi du 15 juillet 1893, a organisé depuis deux ans l'assistance médicale gratuite à domicile. Depuis deux ans, les 35.000 inscrits de notre administration bienfaisante reçoivent la visite du médecin, en cas de maladie, à leur premier appel.

Tout le monde, à Lille, sans distinction de partis, rend hommage aux efforts, au zèle, à la généreuse initiative des citoyens dévoués qui dirigent avec tant d'abnégation ce service important et difficile.

Tout le monde reconnaît l'impartialité dont ils font preuve dans la répartition des secours. Tout le monde applaudit aux améliorations apportées dans l'intérêt des indigents, à la distribution du charbon à domicile et à la distribution prochaine du pain, qui commencera le 1er janvier.

Seuls, les cléricaux, obstinés dans leur exclusivisme étroit et malveillant, s'appliquent à jeter le suspicion sur notre institution de bienfaisance, à paralyser son œuvre humanitaire, à tarir la source de ses revenus.

Pitoyable besogne, qui met à nu l'esprit clérical dans toute sa beauté, et qui nous édifie sur la sincérité des protestations libérales qu'on nous faisait entendre il y a peu de jours, avec tant de fracas et d'hypocrite solennité!

GEORGES ROBERT.

IMPUISSANCE

Trop de tribunaux, trop de cours d'appel, trop de magistrats, et par suite un tas de traitements inutiles : ce sont là des faits auxquels tout le monde est d'accord, y compris le garde des sceaux.

Mais une fois les faits constatés, on se trouve également d'accord pour y rien changer. Supprimer les traitements? Y pensez-vous? Ils ont été fixés par une loi! Supprimer les emplois? Impossible : la loi garantit aux magistrats leur inamovibilité. Nommer une commission? Inutile : il y en a déjà deux. Déposer un projet de loi? A quoi bon? Les intérêts locaux coalisés le feront échouer.

Voilà le résumé fidèle de la discussion générale du budget du ministère de la justice.

Attendez-vous, pour faire quelque chose, que le pays perde enfin patience?

LES GUESDISTES et les lois ouvrières

La loi sur les habitations à bon marché vient d'être promulguée.

Les socialistes auraient dû se réjouir, puisque cette fois, qui n'est pas leur œuvre, il est vrai, est faite absolument pour venir en aide à la classe si intéressante des travailleurs, qu'ils disent tout propres vouloir défendre.

C'est le contraire qui se produit, ils lui font un accueil qui vaut la peine qu'on s'y arrête.

Le *Peuple*, de Lyon, le journal qui, maintenant, inserit la prose nipotique de M. Jules Guesde, raille cette loi bienfaitrice, l'espace d'une bonne colonne et demie.

Rajoutez-vous, où le manœuvre du marxisme en France, travailleurs de France et de Navarre.

Un bourgeois, un simple bourgeois qui vous pour le mieux dans nos belle France, lyoner de toutes les catégories.

Imaginez vous qu'il vient tout récemment de faire une découverte qui a le don de l'émouvoir : ils a découvert qu'avec le salaire d'ouvrier demeurant dans vous qu'on est encore la chance de pouvoir un emploi, l'ouvrier se pouvait qu'habiter ses pauvres jours, insalubres, contentez dans un quatière reculés où les rues sont mal carrelées et dans les quelles les eaux sales forment de vastes flaques, ne pouvait pas avec opposant de tous les moyens.

« Ainsi cette gouvernement, s'il a mis en temps relativement long pour construire de mal n'était pas tardé à apporter le remède.

« Il qui semble l'Etat tout simplement gérant, que ne cesse les lamentations qui s'élèvent de grands cœurs, ne pas cessant de s'inquiéter des conditions dans lesquelles vivent les ouvriers, et s'occupe de leur bien-être.

« Il qui semble l'Etat tout simplement gérant, que ne cesse les lamentations qui s'élèvent de grands cœurs, ne pas cessant de s'inquiéter des conditions dans lesquelles vivent les ouvriers, et s'occupe de leur bien-être.

« Il s'exprime en ces termes, sur l'installation des logements à bon marché de Lyon :

« Quoiqu'on nous parlions des habitations à bon marché, dit-il, je ne me trompe, nous en avons au une tentative à Lyon même, laquelle « dénoncé pour les meilleurs résultats... pour les innovateurs.

Des terrains qui ne rapportaient rien se sont considérablement accrus de petites constructions dans lesquelles on a caserné les employés du P.-L.-M.

M. Noblemaire, en personne, est venu procéder à l'inauguration et donner ses bénédictions paternelles à une belle œuvre philanthropique.

Voilà, mes amis, ce que nous rapporte l'amour de ses semblables poussé à un aussi haut degré!

C'est bien simple. Les terrains sans rapport auparavant donnent aujourd'hui quelque chose : il s'affirme de ce rapport sur collections de l'époque pour s'en convaincre — rapport qu'un s'est vu venait d'être comme à l'ambassade d'Allemagne. L'ambassade, très sensible à l'attention sur ses louches manœuvres, se pacemen a simplement démentir le « vol » et il n'en fut plus question.

Le traître Dreyfus découvert

Parmi les documents soustraits par la domestique de M. de Münster figurait, entre autres, le papier dont il a été question ces jours-ci.

C'était une note manuscrite, une simple énumération de pièces livrées précédemment, une sorte de mémoire relatant les services rendus à l'ambassade.

Cela commençait par la dénonciation du traître Dreyfus : le traître était découvert.

Ici une question se pose. Pourquoi dès cette époque Dreyfus a-t-il pu rester? C'est que de hautes longueurs à haser nos pourcelle sur des documents... découvrés.

Et ce surveillance étroite fut organisée autour du misérable. On espérait de ce part une maladresse qui pourrait le faire prendre. Mais le capitaine a le sommeil léger, il est sur ses gardes. Il sait éviter les pièges qu'on lui tendait; il fit agir des influences puissantes et longtemps il jouit de l'impunité la plus scandaleuse.

Cette impunité fut devenue définitive et le général Mercier, mis en demeure, ne pouvant des faits que nous venons de rapporter, fut obligé de quitter le ministère. Mercier, en agissant de la sorte, agit patriotiquement et on ne saurait trop le féliciter.

Où M. de Münster intervient

L'arrestation du traître Dreyfus produisit, à l'ambassade d'Allemagne, une émotion que les déclarations et termes du Ministre de la guerre ne firent qu'accroître.

La situation parut si grave à M. de Münster, qu'il n'osa pas aller trouver M. Hanotaux, notre ministre des affaires étrangères.

En ce saint cette visite eus pour dernière, les journaux lui indiquent, conformément aux attaches militaires, des gens par un de nos confrères comme un lieu de l'espionnage en France, sous le couvert de l'immunité diplomatique. Le baron de Münster est un homme diplomate, il hésite depuis trop longtemps [illegible] pour ignorer que, chez nous, [illegible] il n'a pas le gouvernement impuissant [illegible]. Aussi n'est-ce nullement de cela qu'il se rendit compte, mais de l'opinion, [illegible] prendre si vite progrès au moyen d'un détournement.

On dit que, pour toute réponse, M. Hanotaux réclama spontanément à son interlocuteur les pièces qui établissaient la complicité de l'Allemagne avec le traître Dreyfus. Nous ne savons et ne saurons rien.

Ce fait est, cette restitution serait de peu d'importance, le général Mercier ayant eu la « précaution de faire photographier les pièces.

L'affaire du capitaine Dreyfus

Les attaques contre le général Mercier

L'affaire Dreyfus passionne de plus en plus l'opinion publique. A mesure qu'approche la date du procès, les partisans et les adversaires du capitaine Dreyfus se [illegible] pour prouvé d'attendre des proportions inouies.

Les partisans du capitaine Dreyfus s'en reprochent surtout au général Mercier. Hier ils trouvaient dans le *Figaro* un appui qu'ils rencontrent aujourd'hui dans la *Lanterne*. Voici en effet ce que publie ce dernier journal :

Un article de la « Lanterne »

Nous ne connaissons pas souvent d'accord avec le Figaro. Mais nous devons reconnaître que dans cette circonstance le sentiment seul notre confrère s'est fait l'interprète commence à se manifester un mouvement d'opinion, tendant à faire que dans les milieux politiques, avec une certaine intensité. Le Figaro s'est borné à dire ici : Il faut ce que chacun pense tout bas et à donner en quelque sorte une voix à l'étonnement presque unanime que provoquent les propos faits du général Mercier.

Ce n'est pas qu'on attache en général la même gravité que M. Saint-Genest cherait la faire à certaines réflexions prêtées à ce dernier relatives par les spécialités du métier contre telle ou telle manœuvre prise par le ministère de la guerre. S'il n'y a rien de plus que des propos, il ne saurait y rien matière à discussion et l'opinion laissera aux gens compétents le soin de les débattre et de les trancher.

*Ce qui la préoccupe, ce qui l'inquiète, c'est le fait, en lui-même, de ces propos, ce qu'ils ont d'inconvenant et de [illegible] et de [illegible] et de [illegible]